

Nom et prénom de l'élève :	Classe :	Tél préférentiel (mercredi après-midi) :
	Date naissance :	

- 1) L'adhésion à l'Association Sportive du Collège est ferme et définitive. Elle entraîne l'acceptation de l'ensemble du règlement intérieur par l'adhérent et par ses parents.
- 2) Un élève dont le comportement ne serait pas conforme à ce règlement s'expose à l'exclusion de l'association, sans remboursement des frais d'inscription.
- 3) L'association se dégage de toute responsabilité concernant le vol d'objets, d'effets ou d'argent dont un adhérent pourrait être victime à l'occasion des activités (entraînements, compétitions, déplacements...).
- 4) Cotisation 2021-2022 : 25,00€ (20,00€ à partir du 2^{ème} enfant) de préférence par chèque libellé à : AS CLG St EXUPERY Tickets Pass Loisirs CAF acceptés.
- 5) Horaires en période d'entraînement :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : 12h30 à 13h20
Mercredi : 12h30 à 14h00
- 6) En période de compétition, les élèves sont convoqués par l'intermédiaire d'un calendrier, remis nominativement, qui tient lieu de convocation.
- 7) Il appartient aux parents de s'assurer de la présence du professeur avant de laisser son enfant au lieu de rendez-vous.
- 8) Pendant toute la durée de l'activité, l'élève est sous la responsabilité du professeur, dont l'autorité se substitue à l'autorité parentale.
- 9) La responsabilité du professeur s'arrête à l'heure de la fin de l'activité (d'entraînement ou de compétition). Elle est immédiatement relayée par celle des parents.

Signature de Madame la Principale, Présidente de l'AS



ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ❖ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi
- ❖ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ses décisions
- ❖ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- ❖ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- ❖ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- ❖ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives

Nom de l'élève :

Prénom :

Date de naissance :

Date :

Signature de l'élève :

Garantie indemnisation des dommages corporels

Contenu	Plafonds IDC du contrat AS MAIF ou de l'individuelle MAIF	Plafonds option I. A. Sport +
❖ Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne (assistance à domicile : aide ménagère, garde d'enfants, conduite à l'école, déplacement d'un proche au chevet, garde des animaux) après une journée d'hospitalisation ou 5 jours d'immobilisation	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500 € dans la limite d'un mois
❖ Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques et de transport, restés à charge après intervention des organismes sociaux <ul style="list-style-type: none"> • dont frais de lunetterie • dont frais de rattrapage scolaire exposés après 15 jours consécutifs d'interruption de la scolarité 	1 400 € 80 € 16 €/jour dans la limite de 310 €	3 000 € 230 € 2 h/jour d'absence scolaire dans la limite de 7 500 € + orientation
❖ Prise en charge du forfait de location de télévision à partir de 2 jours d'hospitalisation	Non couvert	10 €/jour dans la limite de 365 jours
❖ Remboursement des pertes justifiées de revenus des personnes actives pour la période d'incapacité de travail résultant de l'accident	16 €/jour dans la limite de 3 100 €	30 €/jour dans la limite de 6 000 €
❖ Versement d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après consolidation : <ul style="list-style-type: none"> • jusqu'à 9 % • de 10 à 19 % • de 20 à 34 % • de 35 à 49 % • de 50 à 100 % - sans tierce personne • avec tierce personne 	6 100 € x taux 7 700 € x taux 13 000 € x taux 16 000 € x taux 23 000 € x taux 46 000 € x taux	30 000 € x taux 60 000 € x taux 90 000 € x taux 120 000 € x taux 150 000 € x taux 300 000 € x taux
❖ • Versement d'un capital aux ayants droit en cas de décès : <ul style="list-style-type: none"> • capital de base • augmenté de : pour le conjoint survivant • par enfant à charge 	3 100 € 3 900 € 3 100 €	30 000 € 30 000 € 15 000 €
❖ Prise en charge des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime	frais engagés dans la limite de 7 700 € par victime

✂

AUTORISATION PARENTALE

pour l'année scolaire 2021-2022

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

❖ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : Date de naissance :

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : Journal, exposition, site internet, Facebook. (3), Gazette St Ex.

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication

- ❖ Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie.
- ❖ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (3)
- ❖ Paiement en en date du (préciser : espèces, chèque bancaire, ou Tickets Pass loisir).
- ❖ **J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS**

Date :

Signature du responsable :

(3) Rayer en cas de refus d'autorisation